



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 865

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de mars 2025, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 865 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 865 décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	3 février 2025
Adoption du règlement	3 mars 2025
Journée d'enregistrement	12 mars 2025
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	14 avril 2025

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 22 avril 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier